Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Affiché le
ID : 057-215701020-20230209-DEC20230209_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230209/01

DECISION DU MAIRE

relative à l'acquisition de mobilier pour la médiathèque municipale « La Boussole »

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU l'article 142 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDERANT que la construction en cours de la nouvelle médiathèque « La Boussole », et l'ameublement qui en résulte,

DECIDE

Article 1er : De valider et de signer le devis de la société EUROBIB Direct relatif à l'acquisition de mobilier pour la médiathèque municipale « La Boussole » d'un montant de 3 702.12 € TTC.

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 09 février 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Affiché le
ID : 057-215701020-20230209-DEC20230209_01-AU